



Le conseil syndical du SNIA-IPR réuni le 06 octobre à PARIS a réaffirmé son soutien à la mise œuvre de la réforme, conformément à son positionnement de syndicat réformiste.

Pour répondre au grand émoi et au vif mécontentement suscités par les propos conclusifs de la ministre le 30 septembre, il propose des actions fortes pour que le rôle des IA-IPR soit légitimement reconnu.

1. Un courrier a été adressé à la ministre dès le 1^{er} octobre pour obtenir une demande d'audience en urgence. Ce premier point a déjà abouti : une rencontre avec le Directeur de Cabinet a été actée en début de semaine prochaine ;
2. Un communiqué de presse a été rédigé pour manifester le mécontentement des IA-IPR quant au manque de reconnaissance de leur engagement sur les dossiers pédagogiques (voir texte) ;
3. Une demande d'audience coordonnée avec le SIA, dans la mesure du possible, sera faite à tous les Recteurs dès à présent (voir texte) ;
4. Une base de communication a été élaborée en vue des différentes instances auxquelles participera le SNIA-IPR dans les prochaines semaines : réunions du CSE (7 et 8 octobre) - audience DGESCO (3 novembre) - réunions de suivi de la refondation (évaluation inspecteurs) - réunions de l'agenda social - CAPN du 16 décembre ;
5. Une intervention des délégués académiques sera effectuée, selon les possibilités, lors des déplacements en province de Madame la Ministre ou de Madame la Directrice de la DGESCO ;
6. En ce qui concerne la mise en œuvre de la réforme du collège, le SNIA-IPR demande aux IA-IPR un strict positionnement d'expert pédagogique, pilote de la formation, conformément à la circulaire sur les missions à paraître.